



Le portail ouest a déjà fait l'objet d'une magnifique restauration. PHOTO DNA - GRÉGOIRE GAUCHET

THANN Collégiale Saint Thiébaud

St-Thiébaud sauvé des eaux

Après une première tranche de travaux qui a permis de sauvegarder le chef-d'œuvre de l'art gothique et d'en commencer la restauration, la Fondation pour la sauvegarde de la collégiale s'engage jusqu'en 2020 sur un programme pluriannuel de trois millions d'euros.

En matière d'entretien des monuments historiques, fussent-ils des édifices religieux, il n'y a pas de miracle : il faut de l'argent et du travail. Qui plus est pour la « cathédrale » thannoise qui va bénéficier d'une deuxième tranche de travaux grâce à la mobilisation suscitée autour du chef-d'œuvre de l'art gothique par la Fondation pour la sauvegarde de la collégiale.

Les travaux déjà réalisés

Dans un premier temps, de 2009 à 2014, il a fallu sauver la collégiale. Les travaux d'urgence préconisés par l'architecte des Monuments Historiques ont été menés : « Les étanchéités ont été rétablies sur l'ensemble de l'édifice, 400 m de cuivre et plomb ont été coulés sur la tour octogonale, la nef, le chœur. 6 000 tuiles vernissées posées, 80 m de rambardes sculptées remplacées », énumère Édouard Heinrich, président de la fondation.

Parallèlement, une première série de travaux de restauration a été entreprise : horloge, double portail ouest, la statue de saint Thiébaud et celle de la Vierge des Vignerons, la chapelle primitive, la chapelle de la Vierge des Vignerons, le bas-côté intérieur sud (gothique primitif), l'éclairage intérieur.

Elle se conclura par la mise en sécurité en cours des vitraux d'origine, menacés par les volatiles, et dont l'étanchéité défaillante des structures va être reprise. Les travaux reprendront en janvier, après le Marché de Noël, dans les travées sud.

L'accès au vaisseau central sera fermé

L'œuvre se poursuivra alors par une seconde phase de travaux, désormais gravée dans la pierre d'un plan pluriannuel. La Fondation prendra à sa charge la totalité du financement de la restauration du bas-côté intérieur nord (gothique flamboyant) au second semestre 2016, puis au premier semestre 2017 suivra celle du vaisseau central et du chœur.



250 000 € vont être consacrés à la protection des vitraux.

PHOTOS DNA - GRÉGOIRE GAUCHET



La Vierge des Vignerons, restaurée lors de la 1^{re} tranche, protégée des voleurs.

« Des échafaudages seront montés qui coûtent 120 000 €. Nous en profiterons pour rétablir l'étanchéité des vitraux situés en haut de la nef. »

L'accès à la partie centrale de la collégiale sera impossible pendant la durée de cet énorme chantier. Les messes seront transférées dans une autre église de la commune.

Parallèlement, d'autres chantiers seront menés sur la période 2016-



Les rambardes, dont la pierre s'effritait, ont été refaites à neuf.

2020. Ils seront financés à 40 % par l'État via la Direction régionale des affaires culturelles et à 60 % par la fondation et les collectivités pour un montant total de 3M€.

Avec un changement important dans la méthode : « Nous avons mis en place un programme pluriannuel sur cinq ans avec la Ville. C'est une demande que nous avons formulée pour sécuriser les dossiers. On décide d'investir



Édouard Heinrich est président et membre fondateur de la Fondation pour la sauvegarde de la collégiale.

Un chef-d'œuvre sauvé du péril

Dans les années 1990, la Ville de Thann n'a plus été en mesure s'assumer l'onéreux entretien de l'édifice. L'état de délabrement a conduit l'architecte en chef des Monuments Historiques à signer en 2008 un rapport dans lequel il menaçait de faire démonter la flèche et d'installer autour de la collégiale un périmètre de sécurité. « En conséquence de quoi nous avons créé le 1^{er} décembre 2008 à partir du Rotary Club la Fondation de sauvegarde de la collégiale de Thann », expose Édouard Heinrich. « Nous avons démarré avec une première collecte de 100 000 € auprès des rotariens. Très vite les Thannoises se sont approprié la Fondation. Nous avons aujourd'hui 579 donateurs. Le total des dons s'élevait à 784 000 € fin 2014, en 2015 on sera proche des 900 000 €, et en 2016 nous pensons atteindre le million. » Un véritable succès pour les amis de la collégiale, d'autant que la collecte sur fonds privés a eu un effet levier sur les fonds publics. « La direction régionale des affaires culturelles (l'État N.D.L.R.) a suivi. Les gros travaux de sauvegarde sont financés à hauteur de 40 % par la Fondation et la Ville, pour 40 % par la DRAC, et à hauteur de 20 % par les collectivités, le Département pour l'essentiel ». Pour Édouard Heinrich la capacité de réaction de la Fondation est largement liée à ses choix de fonctionnement. « Chez nous les fonds injectés sont immédiatement réinjectés, la Fondation n'a pas de patrimoine : nous n'investissons pas, nous ne plaçons pas l'argent ». Les frais de fonctionnement sont réduits au maximum : 5,7 %, dont 2,9 % correspondent au forfait à acquitter pour être placé sous l'égide de la Fondation de France, LA référence en la matière, dont la caution est aussi à même de convaincre les donateurs et qui permet à la fondation thannoise de bénéficier d'une assistance juridique et de sécuriser les montants collectés.

Faire un don

Les avantages fiscaux consentis par l'État aux mécènes sont incitatifs. La fondation le rappelle dans la plaquette qu'elle édite à l'attention du public.

« Pour les particuliers, au titre de l'impôt sur le revenu, la réduction est de 66 % du montant du don, plafonnée à 20 % du revenu imposable. » Pour ceux qui paient l'impôt sur la fortune : « 75 % du montant des dons est imputable sur le montant de l'impôt, dans la limite de 45 000 €. La Fondation s'adresse également aux entreprises : un don ouvre droit à une réduction d'impôt de 60 % du montant versé dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxe. Elle est aussi habilitée à recevoir des legs en franchise de droits de succession. Et s'adresse aux Thannoises lambda : « Chaque don d'un montant minimum de 30 € fait l'objet d'un reçu fiscal ».

► Les dons sont à adresser à la Fondation pour la Sauvegarde de la Collégiale de Thann, 35 rue du Général-de-Gaulle, 68800 Thann sous forme de chèque libellé à l'ordre de la Fondation pour la Collégiale.

tant par an, on définit un programme, la DRAC entérine. La maîtrise d'œuvre a été désignée. »

La réalisation de ce programme pluriannuel de 3M€ englobe entre autres la restauration du portail nord polychrome (568 000 €), celle du pignon nord (583 000 €). À partir de 2020, il faudra enchaîner sur la restauration du clocher (2M€), qui s'annonce comme un gros morceau.

La Fondation organisera début novembre une présentation publique des travaux.

Elle prévoit de se tourner davantage vers les entreprises qui seraient tentées de participer à des opérations de mécénat en contrepartie d'avantages fiscaux et des retombées d'image positive que ce geste génère. Car, plus que jamais, l'importance des chantiers entrepris nécessite de consolider les ressources de la Fondation, sans lesquelles la restauration du joyau de l'art gothique qu'est la collégiale redeviendrait impossible. ■

G. G.